

# MENTION

## COMPLEMENTAIRE EMPLOYÉ BARMAN

### Diplôme d'État sous contrat d'apprentissage

La Faculté des métiers gérée par la Ville de Cannes en partenariat avec le Conseil régional de PACA vous propose ce diplôme par alternance. Cette formation est organisée sur 1 an par alternance entreprise / Faculté des métiers à raison de 400 heures.

- Une équipe pédagogique expérimentée assure le suivi indispensable après chaque période en entreprise.
- La structure privilégie l'ouverture sur l'extérieur (actions professionnelles sur le terrain, contacts avec les professionnels, possibilité de participer à un stage dans un pays membre de l'Union Européenne).

Ce diplôme vous permettra d'exercer une activité professionnelle qualifiée.

À l'issue de la formation, vous pourrez remplir vos fonctions au service de bars de haute catégorie (Palaces) en tant que commis de bar/barman ou poursuivre vos études en préparant le BAC Professionnel Hôtellerie/Restauration à la Faculté des métiers.

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation comprend plusieurs domaines :

- technologie,
- gestion,
- organisation,
- connaissance des produits,
- connaissance des cocktails classiques (70),
- développement du pôle relationnel..

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être majeur et titulaire au minimum du CAP Restaurant ou du CAP Café Brasserie,
- S'engager avec la Faculté des métiers à une recherche active d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.

Le dossier d'inscription et le contrat d'apprentissage sont à retirer à la Faculté des métiers ou à télécharger sur le site [facultedesmetiers.cannes.com](http://facultedesmetiers.cannes.com) dès l'embauche de l'apprenti dans une entreprise. L'inscription n'est effective qu'à réception du contrat d'apprentissage par la Faculté des métiers qui y appose son visa et du dossier scolaire.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

- L'employeur s'engage à dispenser une formation rémunérée conduisant à l'acquisition d'une qualification professionnelle.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (régé par le Code du travail) donnant le statut de salarié de l'entreprise.



## FACULTÉ DES MÉTIERS

54-56 rue de Cannes – 06150 Cannes La Bocca • Tél. : 04 93 90 43 53 – Fax : 04 93 48 38 78  
mail : [contactcfa@ville-cannes.fr](mailto:contactcfa@ville-cannes.fr) • <http://facultedesmetiers.cannes.com>



La Région avec les CFA à l'heure du développement durable

